

L'an mil neuf cent nonante-huit,
 le vingt et un décembre, à quinze heures,
 à Bruxelles, rue de la Montagne, 32, en la salle III de la "Maison des Notaires",
 en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Bruxelles
 en date du dix-huit juin mil neuf cent nonante-huit, dont une expédition est restée
 annexée au cahier spécial des charges dont il est question ci-après,
 il sera procédé par Nous, Maître [REDACTED] notaire à Schaerbeek,
 et Maître [REDACTED] notaire à Bruxelles, à l'adjudication publique des biens
 ci-après décrits, appartenant :

- à concurrence de la moitié indivise à [REDACTED], retraité,
 né à Schaerbeek, le [REDACTED],
 [REDACTED], demeurant à Schaerbeek, avenue
 Voltaire, 42,
- à concurrence de la moitié indivise à Madame [REDACTED],
 retraitée, née à Keerbergen, [REDACTED],
 veuve de Monsieur [REDACTED], demeurant à Jette, avenue Firmin Lecharlier, 98 :

LOT 1 : commune de Jette,

Une maison sise rue Baron de Laveleye, 52, contenant en superficie selon titre
 un are, soixante-dix-neuf centiares et trente-sept dixmilliares, cadastrée ou l'ayant
 été quatrième division, section D, numéro 127/A, pour une superficie d'un are et
 soixante-quinze centiares, dont le revenu cadastral non indexé s'élève à soixante-dix
 mille huit cents francs,

LOT 2 : commune de Schaerbeek,

Une maison sise rue Gallait, 55, contenant en superficie selon titre deux ares, cinquante-
 trois centiares et trente dixmilliares, cadastrée ou l'ayant été dixième division, section
 E, numéro 179/R/12, pour une superficie de deux ares et cinquante-quatre centiares,
 dont le revenu cadastral non indexé s'élève à cinquante-deux mille cent francs,

LOT 3 : commune de Schaerbeek,

Une maison sise avenue Maréchal Foch, 71, contenant en superficie selon titre
 deux ares, cinquante-deux centiares et soixante-douze centiares, cadastrée ou l'ayant
 été dixième division, section E, numéro 124/V/16, pour une superficie de deux ares
 et cinquante centiares, dont le revenu cadastral non indexé s'élève à soixante-neuf
 mille six cents francs,

LOT 4 : commune de Schaerbeek,

Une maison avec atelier sise rue Vandermeersch, 13, contenant en superficie selon
 titre un are et quarante-cinq centiares, cadastrée ou l'ayant été dixième division,
 section E, numéros 181/Y/2 et 181/Z/2, pour une superficie d'un are et quarante
 centiares, dont le revenu cadastral non indexé s'élève à soixante-huit mille francs,

LOT 5 : commune de Schaerbeek,

Une maison sise avenue Voltaire, 42, cadastrée ou l'ayant été deuxième division,
 section A, numéro 409/B/3, pour une superficie de deux ares et quatre-vingt-dix
 centiares, dont le revenu cadastral non indexé s'élève à soixante-dix-huit mille francs,

7567207

K.F
me

AH

2) Le bien sis rue Pallait, 55, à [redacted]
[redacted], caronier, né à [redacted]
et son épouse [redacted] sans profession, née à Bergueme (Turquie) le
vingt une septembre mil neuf cent septante sept, demeurant à Schaarbeek, avenue
de la Reine, 27, mariés à Kayser (Turquie) le trente juillet mil neuf cent [redacted]
ici représentés par son frère [redacted] [redacted]
[redacted] demeurant à Schaarbeek, avenue de la Reine 27, qui a prêté fait
pour le prix de trois millions trois cent mille francs, outre les frais.

3) Le bien sis rue Maréchal Foch, 71, à [redacted]
[redacted], ouvrier, né à [redacted] [redacted] [redacted] [redacted]
[redacted] sans profession, née
à ~~Beni-Tougguel~~ ~~Beni-Tougguel~~ en mil neuf cent dixante, domiciliés ensemble à Schaarbeek,
rue des Palais, 246,
pour le prix de quatre millions de francs, outre les frais.

4) Le bien sis rue Vandermersch 13, à [redacted]
[redacted] [redacted], hôte; sans profession, né à
Anderlecht, [redacted] [redacted] [redacted] [redacted]
demeurant à [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] célibataire.
Pour le prix de trois millions deux cent mille francs.
outre les frais.

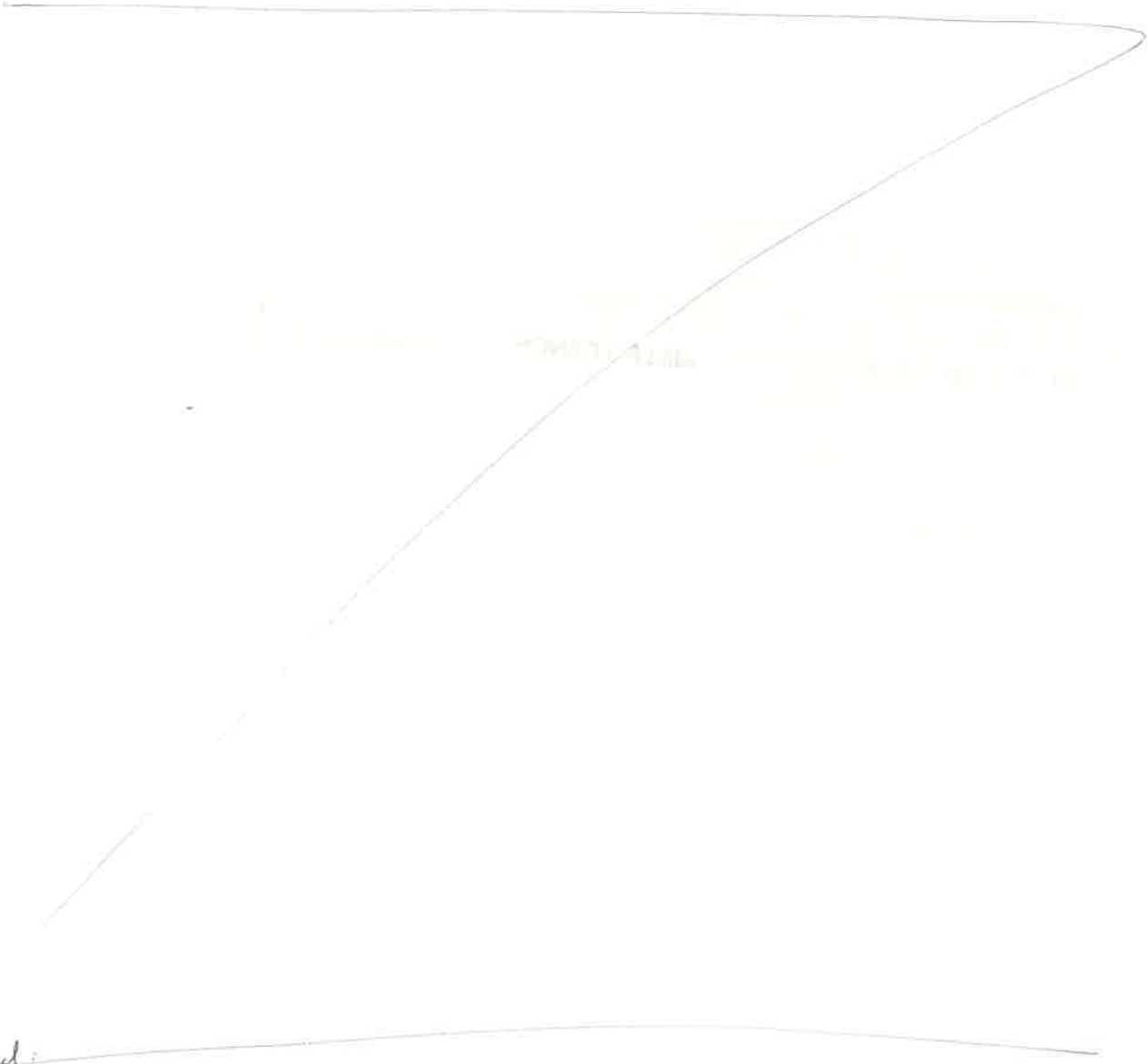
5) Le bien sis avenue Voltaire 42, à [redacted]
employé, né à [redacted] [redacted] [redacted] [redacted]
marié, célibataire, demeurant à 1030 Schaarbeek, rue Joseph Roseman, 93
Pour le prix de quatre millions cinq cent mille francs,
outre les frais.

R
1164587
me
[Handwritten signatures and scribbles]



6/ Le lieu est rue Vondel 36, à [redacted] [redacted]
64, a-avant nommé, par [redacted] de [redacted] [redacted]
et par [redacted] mille francs, au [redacted] [redacted].

Ces adjudications ont été faites sous réserve de
surenchère.



Cherchez sur net:
dans mes livres
K.F

me CH

[Handwritten signatures and initials]
A.H.H.

Etat civil.

Le notaire soussigné certifie au vu des pièces officielles requises par la loi l'exactitude de l'identité des vendeurs et des adjudicataires, telle qu'elle est susénoncée.

Dont procès-verbal.

Dressé lieu et date que dessus.

Lecture faite, Monsieur [redacted] [redacted] Monsieur Georges ZIEBOOMS les adjudicataires signent, ainsi que Nous, notaires.

me

[Handwritten signatures and initials]
5
ZIEBOOMS
Dumayel

F1845/98

Enregistré à Schaerbeek, 1^e Bureau

trois rôles en renvoi, le 22 DEC. 1998

vol. 14 fol. 71 case 02 Reçu MILLE FRANCS

Le Receveur.

(1000f)



